



V I L L E D E
G E N È V E

Charte de la diversité

« Les gens ont quelque chose en commun : ils sont tous différents »

La diversité constitue une force et un atout pour une administration publique, qui se doit de la favoriser afin d'accroître son efficacité et de renforcer la qualité de ses services.

La présente Charte a pour objet de témoigner de l'engagement de la Ville de Genève en faveur de la diversité culturelle et sociale au sein de l'administration municipale.

Résolument tournée vers l'avenir, la Ville de Genève, par l'intermédiaire du Conseil administratif, s'engage dans une démarche citoyenne à :

- **lutter contre toutes les formes de discrimination sur la place de travail, qu'elles soient fondées notamment sur l'origine, le sexe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou la religion ;**
- **communiquer à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs son engagement en faveur de sa politique de promotion de la diversité ;**
- **sensibiliser ses cadres, collaboratrices et collaborateurs au principe de non-discrimination ;**
- **respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination aux différents échelons de la gestion des ressources humaines, dont le recrutement, la formation ou la promotion professionnelle.**

En tant qu'administration publique forte et pluriculturelle, la Ville de Genève fait part de sa détermination à assurer l'égalité des chances et à garantir une approche dénuée de préjugés dans l'exercice de ses missions.

Genève, mars 2006